

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUILLET 2018

FR/LN/CJ n° 2018/02

Objet de la délibération :

MARCHES PUBLICS

EXPLOITATION DES
INSTALLATIONS THERMIQUES
DES BATIMENTS COMMUNAUX :
AUTORISATION DE SIGNER
L'AVENANT N° 1 AVEC COFELY

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : **21**

Pouvoirs : **02**

Votants : **23**

Date de la convocation :
3/07/2018

L'an deux mille dix-huit, le 9 juillet à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, STECK Robert, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick.

Absents Excusés :

BONVIN Béatrice, pouvoir à F. BELHOMME
GAUTIER Martine, pouvoir à R. BASSEZ
ROYNEL Eric

Absents :

CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud, BLANCHARD Flavien

Secrétaire de séance : F. BELHOMME

VU l'article 1414-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 20 du le Code des Marchés Publics,

VU l'avis d'appel public à la concurrence en date du 29/05/2015 lançant l'appel d'offres ouvert pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux,

VU la délibération du Conseil municipal n°2015/01 en date du 07/09/2015 portant attribution du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux à l'entreprise COFELY d'OLIVET (45),

CONSIDERANT que ce marché a été conclu pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} octobre 2015,

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'offres en date du 20/06/2018,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre en charge les installations de l'école maternelle Louis Drouet, de la médiathèque et de la salle communautaire,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'arrêter les prestations de la bibliothèque,

CONSIDERANT qu'il convient en conséquence de signer un avenant n° 1. avec l'entreprise COFELY, dont l'incidence financière est la suivante :

20
15.07.18
ARRIVEE

INCIDENCE FINANCIERE :

REDEVANCE P1 FOURNITURE D'ENERGIE	MONTANT H.T.
Montant du marché initial	136 822,49 €
Montant du présent avenant	17 186,82 €
Nouveau montant du marché	154 009,31 €

REDEVANCE P2 PRESTATION DE MAINTENANCE	MONTANT H.T.
Montant du marché initial	39 659,00 €
Montant du présent avenant	7 856,00 €
Nouveau montant du marché	47 515,00 €

REDEVANCE P3 PRESTATION DE MAINTIEN EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT	MONTANT H.T.
Montant du marché initial	38 232,00 €
Montant du présent avenant	1 950,00 €
Nouveau montant du marché	40 182,00 €

REDEVANCE GLOBALE P1 P2 P3	MONTANT H.T.
Montant du marché initial	214 713,49 €
Montant du présent avenant	26 992,82 €
Nouveau montant du marché	241 706,31 €
Soit un taux de plus-value de	de 12,57 %

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant ci-dessus présenté avec l'entreprise COFELY, d'un montant total de 26 992,82 € HT/annuel
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.



FAIT ET DELIBERE A Epernon, 9 juillet 2018

Le Maire,
F. RAMOND

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la date du 16/07/2018 et publié le 23/07/2018

PREF 20
160718
DOUVE

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.